



LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

STATISTIQUES SUR LES
INCENDIES DÉCLARÉS EN

2015

Photo : Mario Fournelle

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

POUR NOUS JOINDRE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Direction de la sécurité incendie
Équipe de la prévention et de l'information décisionnelle
2525, boulevard Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
www.securitepublique.gouv.qc.ca

ÉQUIPE DE LA PRÉVENTION ET DE L'INFORMATION DÉCISIONNELLE

Téléphone : 418 646-6777, poste 40045
Sans frais : 1 866 702-9214, poste 2
Télécopieur : 418 644-4448
Sans frais : 1 866 605-1675

La présente publication a été préparée par l'Équipe de la prévention et de l'information décisionnelle de la Direction de la sécurité incendie de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique. Elle a été réalisée par la Direction des communications et elle est accessible sur le site Internet du ministère.

Coordination, recherche, analyse et rédaction :	Annie Gravel
Assistance technique et compilation des données :	Geneviève Chabot
Conception graphique :	Dièse
Montage graphique :	Alphatek

REMERCIEMENTS

La DGSCSI tient à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la préparation de ce document, particulièrement ses collaborateurs du Bureau du coroner et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-80439-0 (PDF)
ISSN : 1929-462X

LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

STATISTIQUES SUR LES
INCENDIES DÉCLARÉS EN

2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7	2. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS	17
• Les appels d'urgence au 9-1-1 en 2015	8	• 2.1. Les incendies de bâtiments	17
• Les statistiques sur les incendies déclarés en 2015	9	• 2.2. Les feux de cheminée sans propagation	18
1. LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2015	11	• 2.3. Les incendies de bâtiments avec pertes matérielles	19
• 1.1. La déclaration des incendies par les municipalités	11	• 2.4. L'usage des bâtiments endommagés	19
• 1.2. Les incendies déclarés	12	• 2.5. Les bâtiments endommagés par catégorie de risque	20
• 1.3. Les incendies déclarés par type d'incendie	13	• 2.6. La survenance des incendies de bâtiments	21
• 1.4. Les incendies déclarés par région administrative	14	• 2.7. Les décès liés aux incendies de bâtiments	22
• 1.5. Le taux d'incendies par 1 000 habitants, par région administrative	15	• 2.8. Le taux de mortalité dans les incendies de bâtiments	23
• 1.6. Le taux d'incendies par 1 000 habitants, 2010 à 2015	15	• 2.9. Les personnes blessées lors d'incendies de bâtiments	24
		• 2.10. Les accidents de travail et les maladies professionnelles	25
		• 2.11. L'évaluation des pertes matérielles dans les incendies de bâtiments	26

3. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL	29	4. LES COMPARAISONS INTERPROVINCIALES POUR LES INCENDIES SURVENUS EN 2014	43	CONCLUSION	47
• 3.1. La répartition des incendies de bâtiments à usage résidentiel	29	• 4.1. Le nombre d'incendies par 1 000 habitants	44	INDEX PHOTOGRAPHIQUE	48
• 3.2. La survenance des incendies à usage résidentiel	31	• 4.2. Le nombre de décès par 100 000 habitants	44	ANNEXE – Coûts des services municipaux rendus en sécurité incendie au Québec en 2015.....	50
• 3.3. Le lieu d'origine	33	• 4.3. Les pertes matérielles estimées par habitant	45		
• 3.4. La source de chaleur	35				
• 3.5. Le combustible ou l'énergie qui alimente la source de chaleur	37				
• 3.6. Le premier matériau enflammé ...	37				
• 3.7. La cause probable	38				
• 3.8. Les systèmes de détection et d'extinction	39				



Photo : Ghyslain Bergeron

INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, le bilan statistique permet de mieux comprendre les causes et les circonstances des incendies et d'en faire une analyse à l'échelle provinciale.

En 2015, les municipalités québécoises ont déclaré, en moyenne, près de 47 incendies par jour. Ces incendies ont été causés principalement par des distractions, des comportements inappropriés ou encore par des installations inadéquates.

Ces informations statistiques confèrent l'importance pour le Québec de trouver des solutions afin de diminuer l'occurrence des incendies et leurs conséquences. Le ministère de la Sécurité publique a donc choisi, dans sa planification triennale de prévention des incendies, de sensibiliser les gens à adopter des comportements sécuritaires.

La Semaine de la prévention des incendies, tenue en octobre 2016, sous le thème « Le combat des chefs. C'est dans la cuisine que ça se passe! », a servi de lancement aux capsules mensuelles de prévention des incendies. Chaque mois, en collaboration avec ses partenaires, le ministère diffuse des conseils de prévention des incendies sur ses comptes [Facebook](#) et [Instagram](#). Les municipalités et les services de sécurité incendie sont invités à participer à la promotion de la prévention des incendies en partageant les capsules à leurs citoyens.

Les capsules sont disponibles sur le site Web du ministère à l'adresse : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/capsule-prevention.html

Ainsi, la population est invitée à réfléchir sur ses habitudes quotidiennes et, le cas échéant, à y apporter des changements afin de mettre en pratique les conseils de prévention.

Les relevés de fréquentation du site Web ministériel révèlent que la publication annuelle des statistiques est consultée en moyenne plus de 1 200 fois par mois.

Les statistiques annuelles de 2015 couvrent la période échelonnée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et proviennent des données transmises par les municipalités au ministre de la Sécurité publique.

Les données utilisées pour la réalisation du présent rapport ont été extraites de la banque de données du ministère de la Sécurité publique en février 2017. La valeur, la qualité et la fiabilité des statistiques présentées dans ce rapport reposent sur la rigueur et la justesse des renseignements transmis au ministère. Par la nature dynamique de la banque de données qui implique l'ajout de données spécifiques aux années antérieures, il est possible que certains chiffres soient différents de ceux publiés dans les rapports précédents.



Photo : Claude Robillard

LES APPELS D'URGENCE AU 9-1-1 EN 2015

En 2015, les 29 centres d'appels d'urgence (CU 9-1-1) ont reçu près de 5 millions (M) d'appels d'urgence. Cela représente plus de 13 575 appels par jour. Ces appels ont été faits sur une ligne 9-1-1 du Service public d'appels d'urgence (SPAU) ou sur une ligne administrative (numéro à 10 chiffres).

Les préposés au traitement des appels ont transféré un peu plus de 3,1 M d'appels soit à un centre secondaire d'appels d'urgence (policiers, ambulanciers ou pompiers) ou vers d'autres services comme les travaux publics, l'électricité, le gaz, d'autres CU 9-1-1, etc.

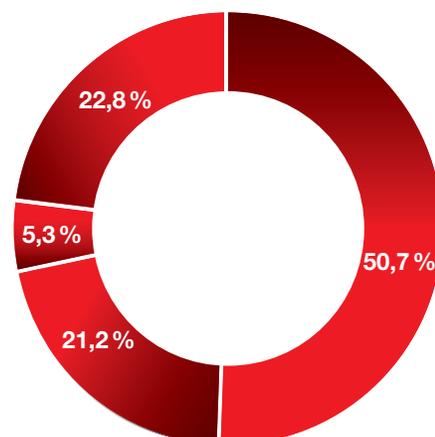
Enfin, les appels reçus ne sont pas tous transférés puisque certains appels sont considérés comme non urgents ou indésirables (non fondés), notamment, lorsque le numéro 9-1-1 est composé par erreur ou lorsqu'il n'y a personne au bout du fil. Il arrive également que plusieurs appels soient faits pour un même événement. Ces appels représentent 36,8 % de l'ensemble des appels d'urgence, soit plus de 1,8 M d'appels.

TRANSFERT DES APPELS

	Nombre	%
Policiers	1 585 606	50,7
Ambulanciers	663 790	21,2
Pompiers	165 418	5,3
Autres services	714 883	22,8
Total	3 129 697	100,0

Des 165 418 appels transmis aux services de sécurité incendie en 2015, 17 038 concernaient le combat du feu. Par conséquent, plus de 148 000 appels ont été dirigés vers les services de sécurité incendie pour des secours spécialisés (intervention en présence de matières dangereuses, désincarcération, sauvetage en hauteur, en milieu isolé, en espace clos, nautique ou sur glace), des vérifications diverses (fils électriques, présence de fumée, etc.) ou d'autres types d'interventions (périmètre de sécurité, évacuation, assistance aux citoyens, etc.).

TRANSFERT DES APPELS D'URGENCE 9-1-1 EN 2015



- 50,7 % • Policiers
- 21,2 % • Ambulanciers
- 5,3 % • Pompiers
- 22,8 % • Autres services



Photo: Ghislain Bergeron

LES STATISTIQUES SUR LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2015

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

La Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) précise les obligations de la municipalité à déclarer un incendie (article 34) et les pouvoirs du ministre à produire des données statistiques (article 142).

LA DÉCLARATION D'INCENDIE

34. Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.

Toutefois, un renseignement dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire dans laquelle la municipalité ou un membre de son conseil a un intérêt peut n'être rapporté que lorsque le jugement dans cette cause est passé en force de chose jugée.

LES POUVOIRS DU MINISTRE

142. En outre, le ministre peut :

1. effectuer, faire effectuer ou favoriser des recherches portant sur la gestion des risques d'incendie ou sur la planification des secours ou tendant à l'amélioration des techniques, des méthodes ou des équipements de prévention, de détection, d'alerte ou de lutte contre les incendies ;
2. proposer, coordonner ou exécuter des activités ou des travaux susceptibles de supprimer ou de réduire les risques ou les effets d'un incendie ;

3. faire des analyses des données statistiques et des études sur la situation de la sécurité incendie à l'échelle nationale, régionale ou locale, ou sur les incidences de cette situation, notamment sur l'économie régionale ou en matière d'assurance, et les rendre publiques.

LA PROCÉDURE D'ARCHIVAGE DE LA DÉCLARATION D'INCENDIE

La déclaration d'incendie produite en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie demeure la propriété de la municipalité. Cette dernière est tenue de conserver la déclaration d'incendie conformément aux règles d'archivage en vigueur.



1. LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2015

1.1 LA DÉCLARATION DES INCENDIES PAR LES MUNICIPALITÉS

Les 1 110 municipalités du Québec ont été jointes par l'équipe de la Direction de la sécurité incendie afin de leur rappeler l'obligation de déclarer tous les incendies survenus sur leur territoire, conformément à l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

En 2015, 944 municipalités ont transmis au ministère des déclarations d'incendies survenus sur leur territoire. De plus, 87 municipalités ont confirmé n'avoir aucun incendie à déclarer en 2015. Ainsi, près de 93 % des municipalités québécoises ont respecté leur obligation de déclarer les incendies survenus sur leur territoire respectif.

Les exercices de validation ont cours depuis 2013 et ils obtiennent un très bon taux de réponse des municipalités. En plus de résoudre certaines difficultés vécues par les municipalités lors de la transmission des rapports, ces exercices permettent de les rejoindre d'une façon plus personnalisée. À titre d'exemple, en 2015, 51 municipalités de plus qu'en 2014 ont respecté les provisions de la loi.

DÉCLARATION DES INCENDIES PAR LES MUNICIPALITÉS, 2015

Municipalités tenues de déclarer les incendies sur leur territoire	Nombre de municipalités	Nombre de municipalités qui ont déclaré	%
Cantons	44	40	90,9
Cantons unis	2	2	100,0
Municipalités	640	585	91,4
Paroisses	157	148	94,3
Villes	223	219	98,2
Villages	44	37	84,1
Total	1 110	1 031	92,9

Note : La dénomination du type de municipalité est établie selon l'organisation municipale en vigueur au Québec. Voir les documents accessibles en ligne sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : www.mamot.gouv.qc.ca.

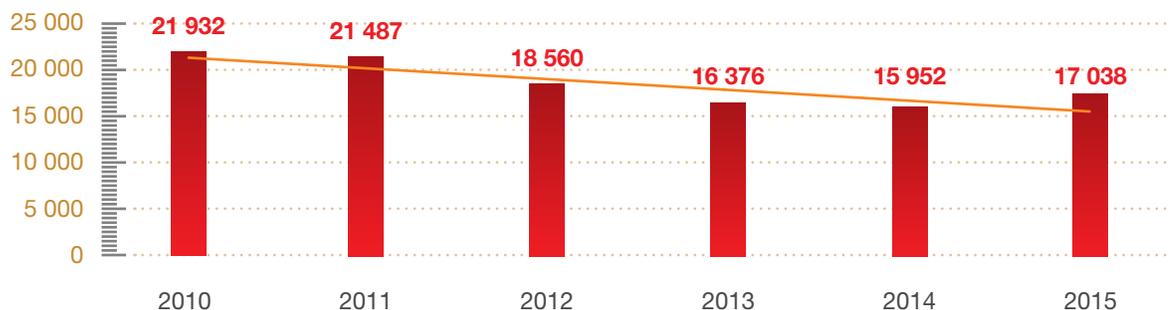


Photo Martin Alarie

1.2 LES INCENDIES DÉCLARÉS

De 2010 à 2014 inclusivement, les statistiques révélaient une tendance à la baisse du nombre d'incendies. En 2015, cette baisse s'est interrompue. En effet, 17 038 incendies ont été déclarés par les municipalités, soit une augmentation de 1 086 incendies par rapport à 2014. Cela représente une majoration de 9,3%. Toutefois, en 2015, c'est 51 municipalités de plus qu'en 2014 qui ont respecté les provisions de la loi en matière de déclaration des incendies. Il est donc possible de croire que le nombre d'incendies déclaré au cours des années précédentes était en deçà de la réalité.

NOMBRE D'INCENDIES DÉCLARÉS AU QUÉBEC, 2010 À 2015



1.3 LES INCENDIES DÉCLARÉS PAR TYPE D'INCENDIE

Les incendies limités à l'extérieur, sans perte directement causée par le feu et sans victime (code 11) et les incendies limités au bâtiment d'origine (code 16) représentent plus de 70 % de l'ensemble des incendies déclarés.

Les proportions varient très légèrement d'une année à l'autre. En 2015, la principale variation concernait les feux limités à l'extérieur, sans perte directement causée par le feu et sans victime (code 11). Cela représente 805 incendies extérieurs de plus qu'en 2014.

NOMBRE D'INCENDIES DÉCLARÉS PAR TYPE D'INCENDIE, 2015

Code*	Type d'incendie	Nombre d'incendies	2015 %	2014 %	2013 %
11	Feu limité à l'extérieur, sans perte causée directement par le feu et sans victime	6 552	38,4	36,0	38,4
16	Feu limité au bâtiment d'origine, autre que 15	5 719	33,6	35,3	34,6
12	Feu de véhicule limité à l'extérieur	2 245	13,2	13,9	12,8
15	Feu de cheminée, sans propagation	1 307	7,6	8,0	6,9
13	Feu limité à l'extérieur, autre que 11 et 12	831	4,9	4,6	5,1
14	Feu extérieur propagé à au moins un bâtiment	217	1,3	1,2	1,3
17	Feu propagé à au moins un autre bâtiment	167	1,0	1,0	0,9
Total		17 038	100,0	100,0	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies. Contenu du rapport d'incendie.

Note: Les résultats sont présentés en nombre décroissant d'incendies.

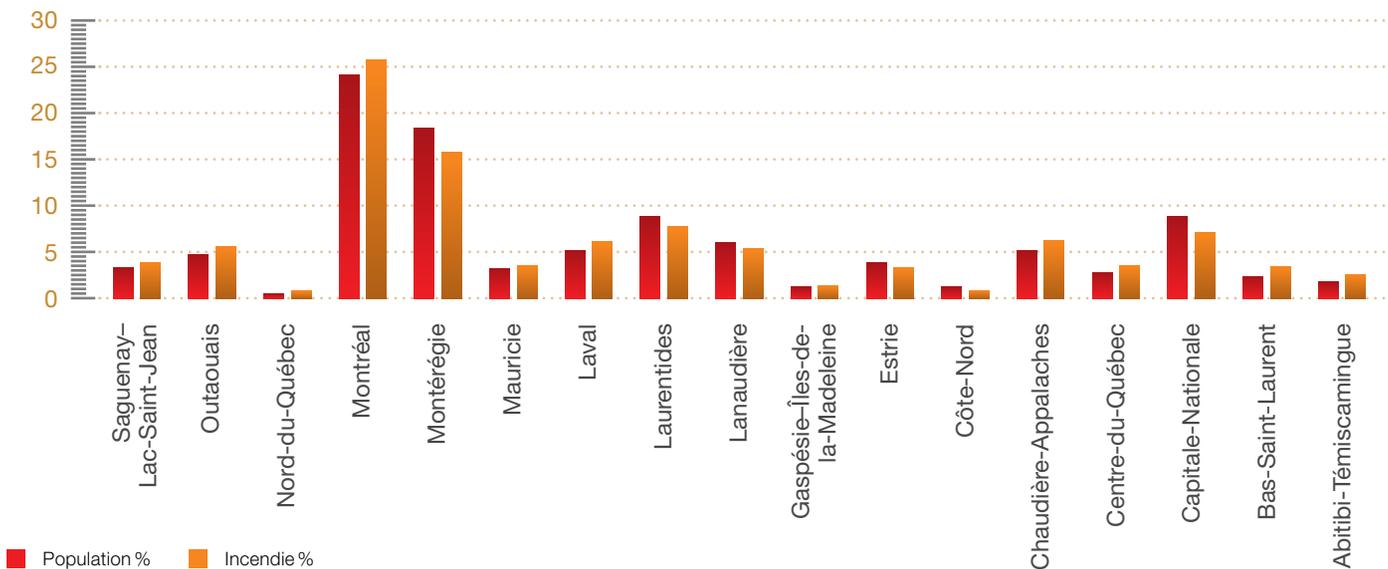


Photo : Pierre-Luc Rivard

1.4 LES INCENDIES DÉCLARÉS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Le pourcentage d'incendies déclarés dans une région administrative est généralement proportionnel à son poids démographique.

PROPORTION D'INCENDIES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2015



Note : Population provisoire

Sources : Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques démographiques, 10 février 2016.

1.5 LE TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

NOMBRE D'INCENDIES ET TAUX PAR 1 000 HABITANTS, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2014 ET 2015

Région administrative	2014		2015	
	Nombre d'incendies	Taux d'incendies par 1 000 habitants	Nombre d'incendies	Taux d'incendies par 1 000 habitants
Abitibi-Témiscamingue	399	2,70	373	2,53
Bas-Saint-Laurent	443	2,21	483	2,42
Capitale-Nationale	1 221	1,67	1 046	1,42
Centre-du-Québec	530	2,21	569	2,36
Chaudière-Appalaches	973	2,32	1 021	2,42
Côte-Nord	125	1,32	122	1,30
Estrie	580	1,81	578	1,79
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	208	2,25	245	2,67
Lanaudière	891	1,81	882	1,78
Laurentides	1 163	1,98	1 449	2,44
Laval	893	2,12	1 026	2,41
Mauricie	521	1,95	627	2,35
Montérégie	2 310	1,53	2 664	1,75
Montréal	4 285	2,16	4 346	2,17
Nord-du-Québec	106	2,40	88	1,97
Outaouais	731	1,91	861	2,23
Saguenay-Lac-Saint-Jean	573	2,06	658	2,37
Total	15 952	1,94	17 038	2,06

Note: Population provisoire

Sources: Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques démographiques, 10 février 2016.

1.6 LE TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2015

En 2015, toute proportion gardée, le nombre d'incendies a augmenté plus rapidement que le nombre d'habitants. Cela influe directement sur le taux d'incendies par 1 000 habitants qui est passé de 1,94 en 2014 à 2,06 en 2015.

Malgré l'augmentation du nombre d'incendies de la dernière année, le taux d'incendies par 1 000 habitants a diminué de 25,6 %, ou 0,71 incendie par 1 000 habitants entre 2010 et 2015.

TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2015

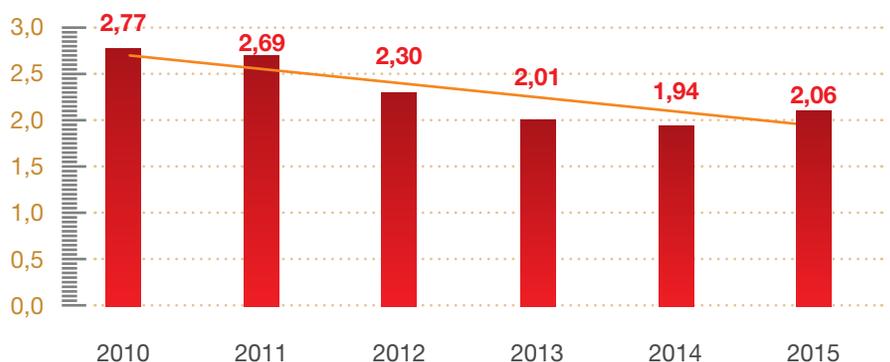




Photo : Jean-Simon Hubert

2. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

2.1 LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

INCENDIES DE BÂTIMENTS SELON LE TYPE D'INCENDIE, 2015

Type d'incendie*	Nombre d'incendies	%
16. Feu limité au bâtiment d'origine, autre que 15	5 719	77,2
15. Feu de cheminée, sans propagation	1 307	17,6
14. Feu extérieur propagé à au moins un bâtiment	217	2,9
17. Feu propagé à au moins un autre bâtiment	167	2,3
Total	7 410	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies. Contenu du rapport d'incendie.

Note: Les résultats sont présentés en nombre décroissant d'incendies.

En 2015, le nombre d'incendies a augmenté pour tous les types d'incendie de bâtiments. Par contre, les proportions sont demeurées sensiblement les mêmes que celles observées au cours des années précédentes. De 2010 à 2015, le nombre moyen d'incendies de bâtiments, incluant les feux de cheminées sans propagation, s'établissait à environ 7 300 par année ou 20 incendies par jour.

NOMBRE D'INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2015

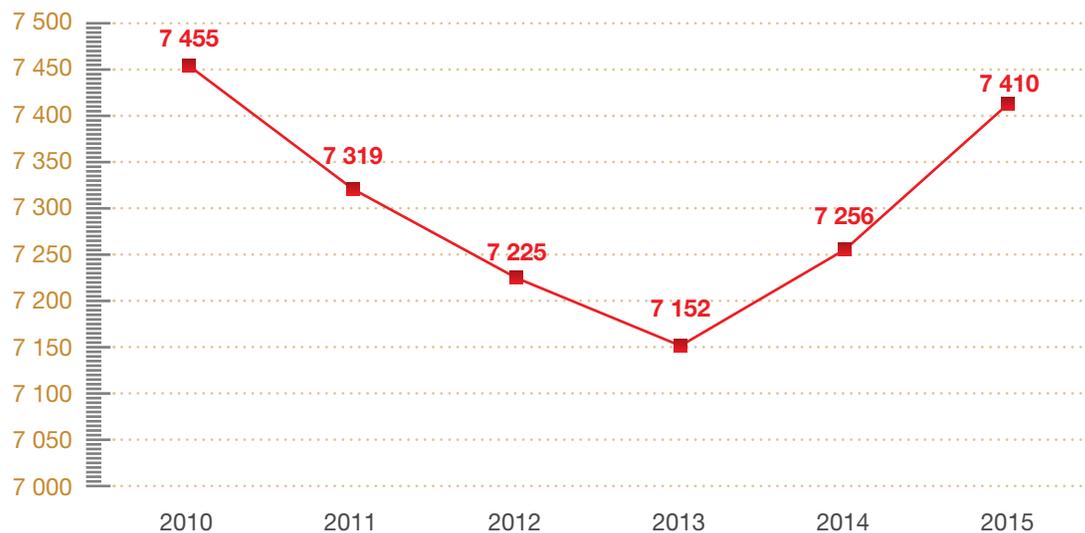




Photo : Julien Chamberland

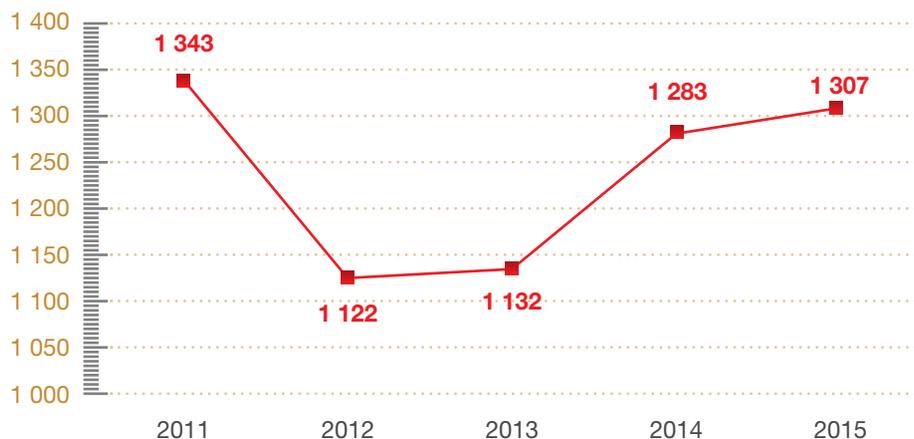
2.2 LES FEUX DE CHEMINÉE SANS PROPAGATION

Les renseignements demandés sur le formulaire de déclaration d'un incendie permettent de documenter les causes et les circonstances d'un incendie de bâtiment, sauf s'il s'agit d'un incendie de type 15 (feu de cheminée sans propagation). En effet, l'absence de perte matérielle causée par les flammes justifie, dans ce cas, d'exclure la collecte des renseignements sur les causes et les circonstances de l'incendie. Pour cette raison, les feux de cheminée sont traités distinctement des incendies de bâtiments.

En 2015, les feux de cheminée constituaient 17,6% de l'ensemble des incendies de bâtiments déclarés au ministère.

Les données historiques sur le climat colligées sur le site de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie¹ indiquent que pour une deuxième année consécutive, l'hiver 2014-2015 a été particulièrement froid au Québec. Ainsi, pour les années 2014 et 2015, ces conditions météorologiques hivernales pourraient expliquer cette recrudescence observée au niveau des feux de cheminée.

NOMBRE DE FEUX DE CHEMINÉE SANS PROPAGATION, 2011 À 2015



1. www.cmos.ca



2.3 LES INCENDIES DE BÂTIMENTS AVEC PERTES MATÉRIELLES

En 2015, les déclarations d'incendies rapportaient 6 103 incendies de bâtiments ayant entraîné des pertes matérielles sur 6 377 bâtiments. Les dommages matériels au bâtiment étaient dus à l'incendie, au roussissement, au cloquage, à la fumée, à l'eau ou aux autres agents d'extinction de même qu'au combat de l'incendie et à l'exploration des lieux par les pompiers.

2.4 L'USAGE DES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS

La codification de l'usage d'un bâtiment endommagé est uniformisée pour l'ensemble du territoire québécois. Depuis 2013, les statistiques confirment qu'environ trois bâtiments endommagés sur quatre sont d'usage résidentiel. En 2015, cela représentait 4 784 résidences sur l'ensemble des 6 377 bâtiments endommagés. En d'autres mots, il y a en moyenne plus de 13 résidences endommagées lors d'un incendie chaque jour de l'année.

INCENDIES DE BÂTIMENTS (SANS LES FEUX DE CHEMINÉE), 2015

Type d'incendie*	Nombre de bâtiments endommagés	Nombre d'incendies
16. Feu limité au bâtiment d'origine, autre que 15	5 746	5 719
17. Feu propagé à au moins un autre bâtiment	383	167
14. Feu extérieur propagé à au moins un bâtiment	248	217
Total	6 377	6 103

* Guide pour la déclaration des incendies. Contenu du rapport d'incendie.

Note : Les résultats sont présentés en nombre décroissant de bâtiments endommagés.

USAGE DES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS, 2015

Usage*	Bâtiments endommagés	
	Nombre	%
Résidentiel	4 784	75,02
Commercial	471	7,39
Industries manufacturières	366	5,74
Services	299	4,69
Production et extraction de richesses naturelles	214	3,35
Immeubles non exploités et étendues d'eau	90	1,41
Transports, communications et services publics	79	1,24
Culturel, récréatif et de loisirs	74	1,16
Total	6 377	100,00

* Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds. Manuel d'évaluation foncière du Québec, 2012.

Note : Les résultats sont présentés en nombre décroissant de bâtiments endommagés.



2.5 LES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS PAR CATÉGORIE DE RISQUE

La déclaration des incendies prévoit la désignation de la catégorie de risque à laquelle est associé le bâtiment incendié ou endommagé. L'établissement de cette catégorie de risque vise à déterminer les ressources nécessaires pour combattre un incendie de bâtiment et non à établir une occurrence d'incendie.

Les données observées depuis 2013 indiquent qu'il y a près d'un incendie sur 3 qui touche des bâtiments à risque élevé ou très élevé. Les hôpitaux, les centres d'accueil, les immeubles résidentiels à logements multiples, les établissements de détention, les industries et les installations portuaires sont quelques exemples de bâtiments classés à risque élevé ou très élevé.

La catégorisation des risques est établie lors des travaux d'élaboration et de révision du schéma de couverture de risque. En effet, ce dernier est un exercice de planification et d'optimisation des ressources portant sur la sécurité incendie sur le territoire de chaque autorité régionale. Il a pour but premier d'améliorer la protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie et d'accroître l'efficacité dans la gestion des services publics responsables de la sécurité incendie.

BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS PAR USAGE ET PAR CATÉGORIE DE RISQUE, 2015

Usage*	Catégorie de risque					Total	%
	1. Faible	2. Moyen	3. Élevé	4. Très élevé	9. Indéterminé		
	Nombre de bâtiments endommagés						
Résidentiel	2 862	908	670	286	58	4 784	75,0
Commercial	23	136	207	98	7	471	7,4
Industries manufacturières	9	36	146	173	2	366	5,7
Services	16	49	105	124	5	299	4,7
Production et extraction de richesses naturelles	48	21	123	19	3	214	3,4
Immeubles non exploités et étendues d'eau	26	14	27	17	6	90	1,4
Transports, communications et services publics	14	18	22	21	4	79	1,2
Culturel, récréatif et de loisirs	13	19	16	20	6	74	1,2
Total	3 011	1 201	1 316	758	91	6 377	100,0
Proportion – catégorie de risque (%)	47,2	18,8	20,7	11,9	1,4	100,0	

* Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds. Manuel d'évaluation foncière du Québec, 2012.

Note: Les résultats sont présentés en nombre total décroissant de bâtiments endommagés.



Photo Martin Alarie

2.6 LA SURVENANCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS

Chaque jour de l'année, il survient en moyenne 16,5 incendies de bâtiments avec pertes matérielles ou humaines. Au cours des dernières années, les tendances observées ont permis de faire une corrélation entre certaines habitudes quotidiennes et les différents types d'incendies tels les feux de cuisson ou les feux de cheminée.

LES HEURES

Depuis 2010, les données confirment qu'en moyenne 28,5 % des incendies de bâtiments surviennent entre 15 h et 19 h 59. Les incendies qui surviennent entre 10 h et 14 h 59 suivent de près avec une moyenne de 24,5 % des incendies de bâtiments.

LES JOURS

Les données observées depuis 2010 confirment que les incendies de bâtiments surviennent sans prédominance pour un jour ou l'autre de la semaine.

LES MOIS

NOMBRE D'INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS PAR JOUR SELON LE MOIS DE L'ANNÉE, 2015

Mois de l'année	Nombre	%	Nombre d'incendies par jour*
Janvier	607	10	19,6
Février	570	9	20,4
Mars	576	10	18,6
Avril	548	9	18,3
Mai	591	10	19,1
Juin	430	7	14,3
Juillet	440	7	14,2
Août	432	7	13,9
Septembre	440	7	14,7
Octobre	552	9	17,8
Novembre	450	7	15,0
Décembre	467	8	15,1
Total	6 103	100	16,7

* Le nombre d'incendies par jour (quotient) est obtenu par : le nombre d'incendies (dividende)/le nombre de jours dans le mois (diviseur).

Pour 2013 à 2015, les statistiques démontraient qu'il survient en moyenne 20,7 incendies de bâtiments chaque jour de janvier.

INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR JOUR, SELON LE MOIS DE L'ANNÉE, 2013 À 2015

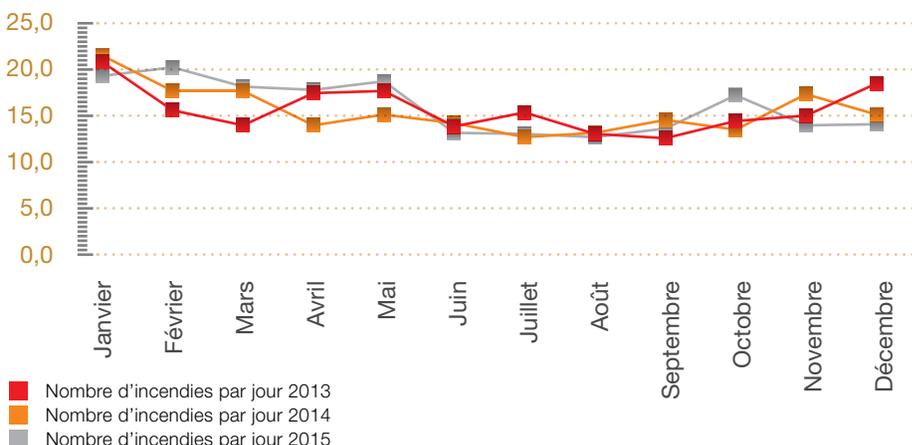




Photo Martin Alarie

2.7 LES DÉCÈS LIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS

Les données sur les décès liés à des incendies proviennent du Bureau du coroner, organisme responsable d'établir les causes de tout décès survenu au Québec, dont les décès par incendie. Le coroner s'engage à livrer son rapport le plus rapidement possible. Cependant, l'investigation du coroner dépend du travail de plusieurs partenaires et il doit donc attendre les rapports de ces partenaires pour être en mesure de produire le sien. En moyenne, un délai d'environ 12 mois est nécessaire au coroner pour recueillir et analyser toute l'information pertinente dans le cadre de son investigation ou de son enquête publique. Au terme de son analyse, il rédige un rapport dans lequel il énonce l'identité de la personne décédée, la date et le lieu de son décès ainsi que les causes et les circonstances du décès.

Le nombre de décès déclaré dans les statistiques est donc révisé annuellement au rythme du dévoilement des conclusions du coroner sur les causes des décès.

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE DES DÉCÈS SELON L'ÂGE ET LE SEXE, LIÉS À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2014

Année	0 à 17 ans		18 à 64 ans		65 ans et +		Nombre de décès
	(M)	(F)	(M)	(F)	(M)	(F)	
2010	2	0	18	7	9	7	43
2011	2	2	17	11	5	2	39
2012	0	0	12	7	10	2	31
2013	0	6	44	29	13	11	103 *
2014	1	1	18	10	14	32	76 **

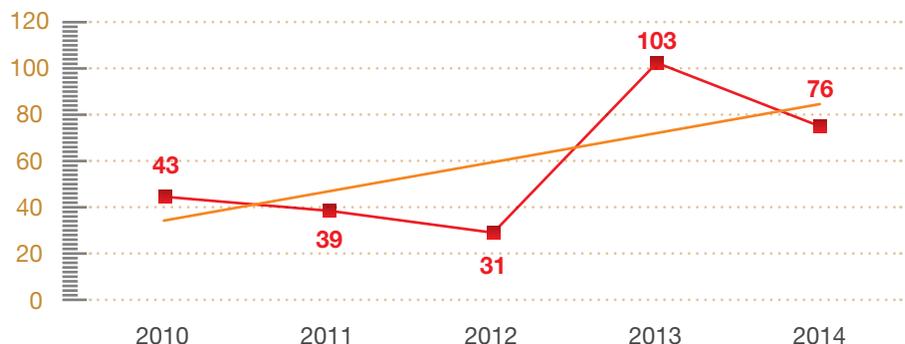
* Le Bureau du coroner a confirmé la mort de 47 personnes lors de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic.

** Le Bureau du coroner a confirmé le décès de 32 personnes lors de l'incendie de la Résidence du Havre survenu le 23 janvier 2014 à L'Isle-Verte.

Source : Rapports d'investigation du coroner, Bureau du coroner, 20 janvier 2017.

Les statistiques des 10 dernières années démontrent qu'en moyenne, près de 52 décès accidentels surviennent annuellement lors d'incendies de bâtiments. Depuis 2010, malgré une année 2012 plutôt clémente, le nombre de décès tend à la hausse. Les tragédies survenues en 2013 et en 2014 expliquent en grande partie cette augmentation. En 2014, pour une seconde année consécutive, le nombre de décès lors d'incendies de bâtiments est supérieur à la moyenne observée.

DÉCÈS LIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2014



2.8 LE TAUX DE MORTALITÉ DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2014

Groupe d'âge	Population*	Proportion de la population	Nombre de décès**	Proportion du nombre de décès (%)	Taux de mortalité par 100 000 habitants
0-17 ans	1 521 711	18,5	2	2,6	0,13
18-64 ans	5 286 827	64,4	28	36,9	0,53
65 ans +	1 405 965	17,1	46	60,5	3,27
Ensemble de la population	8 214 503	100,0	76	100,0	0,93

* Population révisée de 2014, Statistique Canada, Division de la démographie, Estimation de la population.

Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 28 septembre 2016.

** Rapports d'investigation du coronier, Bureau du coronier, 20 janvier 2017.

En 2014, le nombre de décès est demeuré élevé principalement en raison des 32 décès attribuables à l'incendie de la résidence du Havre à L'Isle-Verte. De 2010 à 2014, le taux de mortalité moyen se situait à 0,72 par 100 000 habitants. Pour 2014, ce taux s'élevait à 0,93 décès pour 100 000 habitants, soit 29 % de plus que la moyenne établie.

TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2010 À 2014

Groupe d'âge	2010	2011	2012	2013	2014
0-17 ans	0,13	0,26	0,00	0,39	0,13
18-64 ans	0,48	0,54	0,36	1,38	0,53
65 ans +	1,32	0,56	0,92	1,77	3,27
Ensemble de la population	0,54	0,49	0,38	1,26	0,93

TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2010 À 2014





Photo Martin Alarie

2.9 LES BLESSÉS LIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS

Les données sur les blessés proviennent des déclarations d'incendies transmises par les municipalités. Le ministère ne dispose d'aucune donnée quant à la sévérité des blessures.

En 2015, il y a eu 327 personnes blessées lors de 251 incendies de bâtiments. Il s'agit de 41 victimes de moins qu'en 2014, où 368 blessés avaient été rapportés par les déclarants.

D'année en année, les statistiques indiquent que deux victimes de blessures lors d'incendies de bâtiments sur trois sont de sexe masculin.

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE DES BLESSÉS LIÉS À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS SELON L'ÂGE ET LE SEXE, 2015

Sexe	Civils			Pompiers	Total Nombre de blessés
	0 à 17 ans	18 à 64 ans	65 ans et plus		
Masculin	24	125	17	45	211
Féminin	24	82	9	1	116
Total	48	207	26	46	327

De 2013 à 2015, pour l'ensemble de la population, le taux de blessés par 100 000 habitants a atteint en moyenne 3,9. Comparativement à celui de 2014 qui était de 4,5, le taux de 2015, établi à 4,0, représentait une diminution de près de 12 %.

TAUX DE BLESSÉS PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2015

Groupe d'âge	Population*	Proportion de la population	Nombre de blessés	Proportion du nombre de blessés (%)	Taux de blessés par 100 000 habitants
0-17 ans	1 521 711	18,5	48	14,7	3,2
18-64 ans	5 286 827	64,4	253	77,4	4,8
65 ans +	1 405 965	17,1	26	7,9	1,8
Ensemble de la population	8 214 503	100,0	327	100,0	4,0

* Population provisoire

Sources : Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques démographiques, 10 février 2016.



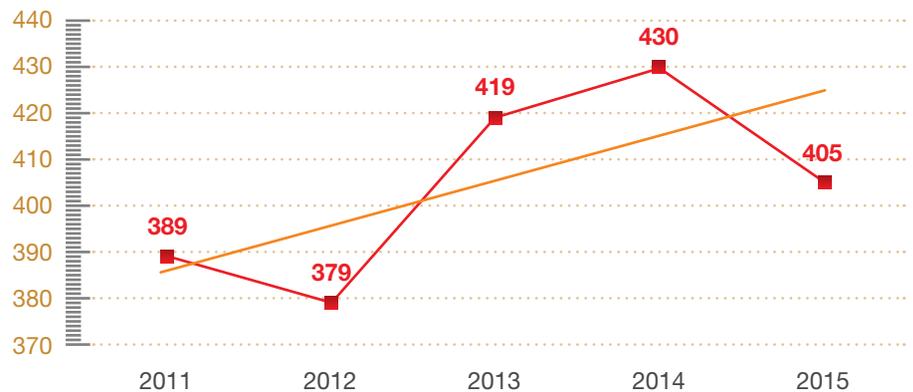
Photo : Chystrain Bergeron

2.10 LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

En 2015, il y a eu une diminution du nombre de demandes d'indemnisation déposées par le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie passant de 430 en 2014 à 405 en 2015. Pour les 5 dernières années, il y a eu, en moyenne, 404 demandes par année. La tendance à la hausse observée dans le graphique qui suit s'explique, en partie, par les tragédies survenues à Lac-Mégantic en 2013 et à L'Isle-Verte en 2014.

En 2015, ce sont les demandes concernant les chutes qui ont subi la plus forte augmentation passant de 80 en 2014, à 91 en 2015.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, 2011 À 2015



LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, 2010 À 2015

Type de lésion	2011	2012	2013	2014	2015
Réactions du corps et efforts	172	146	185	163	156
Chutes	69	75	70	80	91
Contact avec un objet ou de l'équipement	81	93	91	94	87
Exposition à une substance ou à un environnement nocif	47	48	46	67	46
Accidents de transports	4	4	11	9	12
Autre événement, exposition et inconnu	8	4	9	13	8
Voies de fait et actes violents	6	5	2	2	4
Feux et explosions	2	4	5	2	1
Total	389	379	419	430	405

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Lésions acceptées au 1^{er} mars de l'année suivante pour les années 2011 à 2015, octobre 2017.

Note : Les résultats sont présentés en nombre décroissant de 2015.

2.11 L'ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

L'évaluation des pertes matérielles en bâtiment et en contenu est l'ensemble des dommages matériels dus à l'incendie, au roussissement, au cloquage, à la fumée, à l'eau ou aux autres agents d'extinction, de même que ceux dus au combat de l'incendie et à l'exploration des lieux par les pompiers.

En 2015, les pertes estimées en bâtiment s'élevaient à près de 226 M\$ et celles estimées en contenu à près de 193 M\$. Comparativement à l'année précédente, il s'agit d'une baisse de 19,4 M\$ pour les pertes en bâtiments; et d'une hausse de 42,7 M\$ pour celles en contenu.

Les bâtiments endommagés par un incendie en 2015 étaient évalués, avant l'incendie, à plus de 14,9 G\$. Les pertes matérielles estimées pour ces bâtiments étaient de 226 M\$, soit un peu plus de 1,5 % de leur valeur foncière. Par conséquent, à la suite de l'intervention des pompiers, la valeur foncière protégée était évaluée à plus de 14,7 G\$.

L'ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, SELON L'USAGE, 2015

Usage*	Pertes estimées en bâtiment (000 \$)	Proportion des pertes en bâtiment (%)	Valeur des bâtiments avant l'incendie (000 \$)	Valeur protégée des bâtiments (000 \$)	Pertes estimées en contenu (000 \$)
Résidentiel	150 216	0,66	4 201 831	4 051 615	64 581
Commercial	22 439	0,10	3 974 502	3 952 062	19 240
Industries manufacturières	19 249	0,09	166 354	147 105	17 148
Services	16 291	0,07	2 474 482	2 458 191	70 167
Production et extraction de richesses naturelles	10 276	0,05	3 622 708	3 612 431	16 092
Culturel, récréatif et de loisirs	3 057	0,01	48 192	45 136	2 096
Transports, communications et services publics	2 348	0,01	265 093	262 745	937
Immeubles non exploités et étendues d'eau	2 112	0,01	192 981	190 869	2 571
Total	225 989	1,00	14 946 143	14 720 154	192 833

* Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds. Manuel d'évaluation foncière du Québec, 2012.

Note: Les résultats sont présentés en nombre décroissant de pertes estimées en bâtiment.

Bien que la valeur protégée soit considérable, depuis 2011, les pertes matérielles capitalisées dépassent 2,4 G\$. Ces pertes justifient pleinement la nécessité de tenir des activités de prévention.

Par rapport à 2014, les pertes matérielles en bâtiment ont diminué de 19,4 M\$ en 2015. Les pertes en contenu et les pertes extérieures ont, quant à elles, subi une augmentation de 42,7 M\$ et 9,7 M\$ respectivement. Au final, c'est 33 M\$ de pertes matérielles de plus qu'en 2014, soit une hausse de 7,5 %.

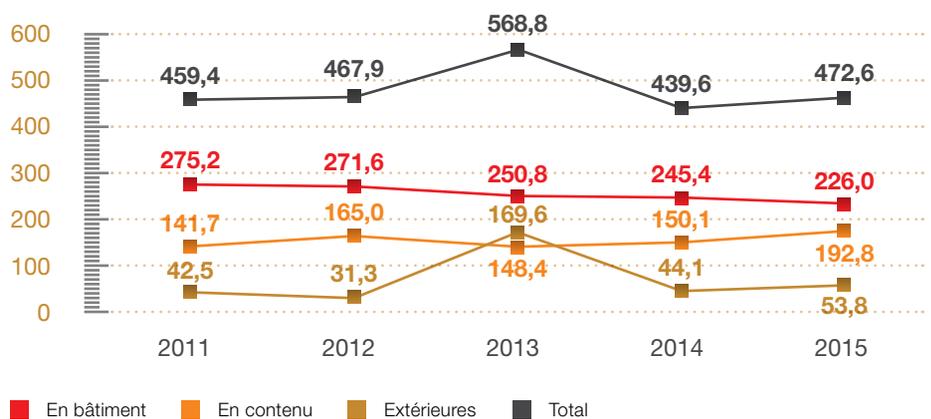
De 2011 à 2015, la variation des pertes la plus importante est survenue en 2013 avec la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic. En effet, les pertes matérielles extérieures déclarées pour ce seul événement représentaient 150 M\$.

En 2015, les pertes matérielles estimées par personne étaient de 57,22 \$, soit 2,85 \$ de plus par personne comparativement à celles de l'année précédente où elles étaient inférieures à 55 \$.

ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2011 À 2015

Évaluation des pertes	Pertes en M\$				
	2011	2012	2013	2014	2015
En bâtiment	275,2	271,6	250,8	245,4	226,0
En contenu	141,7	165,0	148,4	150,1	192,8
Extérieures	42,5	31,3	169,6	44,1	53,8
Total	459,4	467,9	568,8	439,6	472,6

ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS EN M\$, 2011 À 2015



PERTES MATÉRIELLES PAR PERSONNE, ACTUALISÉES, 2011 À 2015

Année	Pertes matérielles (en M\$)	Pertes matérielles par personne (en \$)	Pertes matérielles (en M\$ constants*)	Pertes matérielles par personne (en \$ constants*)
2011	459,4	57,37	480,1	60,38
2012	467,9	57,87	477,2	60,40
2013	568,8	69,74	577,2	71,90
2014	439,6	53,52	439,6	54,37
2015	472,6	57,22	472,6	57,22

* La Banque du Canada utilise les données mensuelles de l'indice des prix à la consommation pour calculer l'inflation. De juillet 2011 à juillet 2012, la variation de l'inflation était de 0,83 %, de juillet 2012 à juillet 2013, de 1,24 %, de juillet 2013 à juillet 2014 de 1,47 % et de juillet 2014 à juillet 2015 de 1,61 %.



3. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL

3.1 LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL

QU'ENTEND-ON PAR « USAGE RÉSIDENTIEL » ?

Un bâtiment à usage résidentiel est un logement, un chalet ou une maison de villégiature, une maison mobile, une roulotte, une habitation en commun (maison de chambres et pension, habitation pour groupes organisés, résidence et maison d'étudiants, maison de retraite et orphelinat, maison d'institutions religieuses, autres habitations de groupes), un hôtel-motel résidentiel, un parc de roulottes et de maisons mobiles, une résidence provisoire ou autres immeubles résidentiels (habitation pour la chasse, la pêche et la forêt, espace détenu en copropriété divise résidentielle, autres immeubles résidentiels).

Source : Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec, accessible en ligne sur le site Web du MAMOT : www.mamot.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/manuel-devaluation-fonciere-du-quebec/codes-dutilisation-des-biens-fonds



En 2015, 4 784 bâtiments à usage résidentiel ont été endommagés lors d'incendies, entraînant des pertes matérielles estimées à près de 215 M\$.

Rappelons que les dommages matériels au bâtiment sont dus à l'incendie, au roussissement, au cloquage, à la fumée, à l'eau ou aux autres agents d'extinction de même qu'au combat de l'incendie et à l'exploration des lieux par les pompiers.

BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL ENDOMMAGÉS ET PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES, 2015

Code*	Bâtiment résidentiel	Bâtiments		Pertes totales estimées (bâtiment et contenu)	
		Nombre	%	(000\$)	%
1000	Logement (maison unifamiliale, immeuble à appartements)	4 253	88,90	192 065	89,42
1100	Chalet ou maison de villégiature	152	3,18	9 514	4,43
1923	Espace de rangement, cabanon	88	1,84	1 820	0,85
1211	Maison mobile	80	1,67	2 500	1,16
1990	Autres immeubles résidentiels	64	1,34	3 744	1,74
1543	Maison pour personnes retraitées autonomes	53	1,11	1 743	0,81
1541	Maison pour personnes retraitées non autonomes (incluant les CHSLD)	18	0,38	686	0,32
1590	Autres locaux de groupes	12	0,25	228	0,11
1913	Camp de chasse et pêche	9	0,19	455	0,21
1511	Maison de chambres et pension	9	0,19	304	0,14
1600	Hôtel résidentiel	6	0,13	129	0,06
1532	Maison d'étudiants (collège et université)	6	0,13	410	0,19
1921	Stationnement intérieur	6	0,13	206	0,10
1890	Autres résidences provisoires	5	0,10	90	0,04
1914	Camp forestier	5	0,10	36	0,02
1212	Roulotte résidentielle	5	0,10	26	0,01
1521	Local pour les associations fraternelles	3	0,06	0	0,00
1911	Pourvoirie avec droits exclusifs	3	0,06	151	0,07
1539	Autres résidences d'étudiants	2	0,04	51	0,02
1610	Motel résidentiel	2	0,04	612	0,29
1551	Couvent	1	0,02	1	0,00
1522	Maison des jeunes	1	0,02	4	0,00
1912	Pourvoirie sans droits exclusifs	1	0,02	25	0,01
Total		4 784	100,00	214 798	100,00

* Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds. Manuel d'évaluation foncière du Québec, 2012.

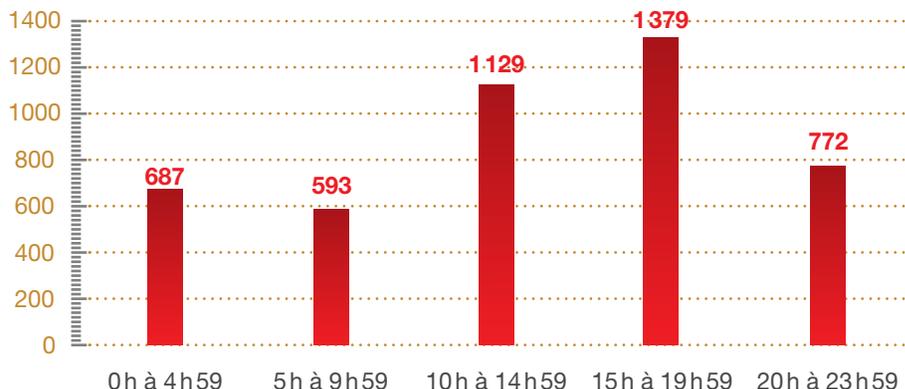
Note: Les résultats sont présentés en nombre décroissant de bâtiments endommagés.

3.2 LA SURVENANCE DES INCENDIES À USAGE RÉSIDENTIEL

LES HEURES

Depuis 2010, les statistiques indiquent que la période contenue entre 15 h et 19 h 59 est celle où il survient le plus d'incendies de bâtiments, soit près d'un incendie sur trois.

INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE, 2015



LES JOURS

Aucune journée de la semaine ne prévaut sur les autres quant à la survenance d'un incendie.

INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL PAR JOUR DE LA SEMAINE, 2015

Jour de la semaine	Nombre	Année (%)
Dimanche	710	15,6
Lundi	652	14,3
Mardi	627	13,8
Mercredi	612	13,4
Jeudi	638	14,0
Vendredi	654	14,3
Samedi	667	14,6
Total	4 560	100,0





LES MOIS

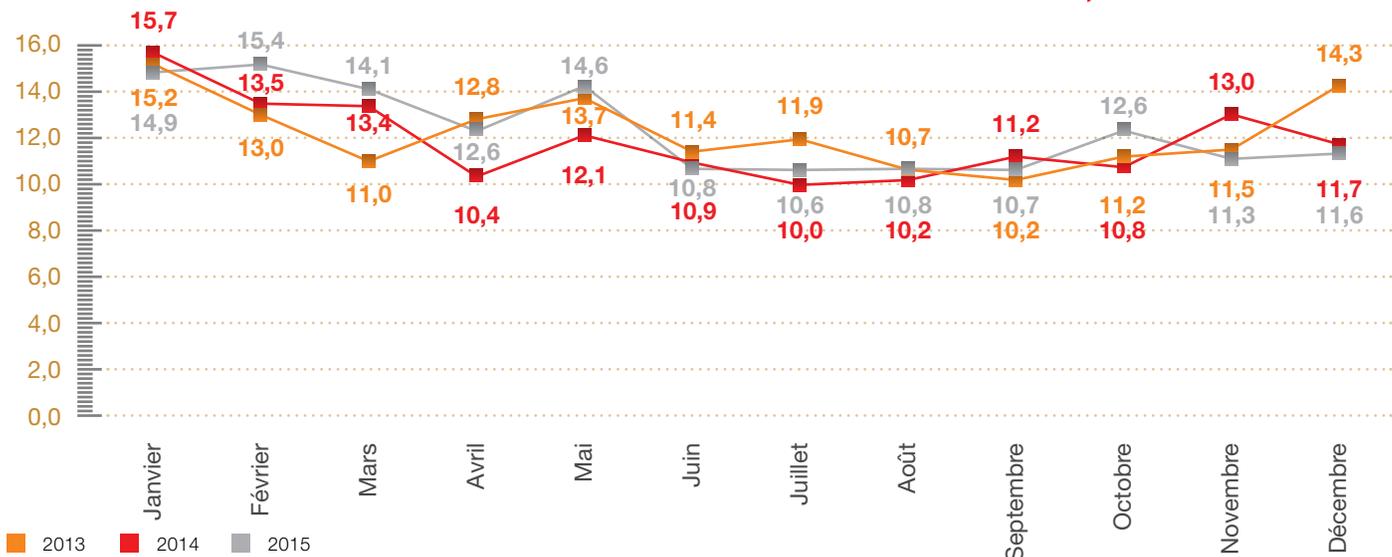
Les incendies résidentiels ont tendance à survenir plus souvent pendant les mois les plus froids de l'année et à entraîner plus de pertes matérielles. Exceptionnellement, le nombre d'incendies survenus au mois de mai 2015 est comparable à celui généralement observé pour les mois les plus froids.

INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL SELON LE MOIS DE L'ANNÉE ET PROPORTION DES PERTES MATÉRIELLES ENTRAÎNÉES, 2015

Mois de l'année	Nombre d'incendies	Incendies (%)	Pertes matérielles (%)	Nombre d'incendies par jour*
Janvier	461	10,1	12,1	14,9
Février	432	9,5	12,2	15,4
Mars	438	9,6	11,1	14,1
Avril	379	8,3	8,7	12,6
Mai	452	9,9	8,3	14,6
Juin	323	7,1	7,3	10,8
Juillet	330	7,2	7,3	10,6
Août	334	7,3	5,4	10,8
Septembre	321	7,1	6,7	10,7
Octobre	392	8,6	6,8	12,6
Novembre	339	7,4	6,8	11,3
Décembre	359	7,9	7,3	11,6
Total	4 560	100,0	100,0	12,5

* Le nombre d'incendies par jour (quotient) est obtenu par : le nombre d'incendies (dividende)/le nombre de jour dans le mois (diviseur).

NOMBRE D'INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL PAR JOUR SELON LE MOIS DE L'ANNÉE, 2013 À 2015



3.3 LE LIEU D'ORIGINE

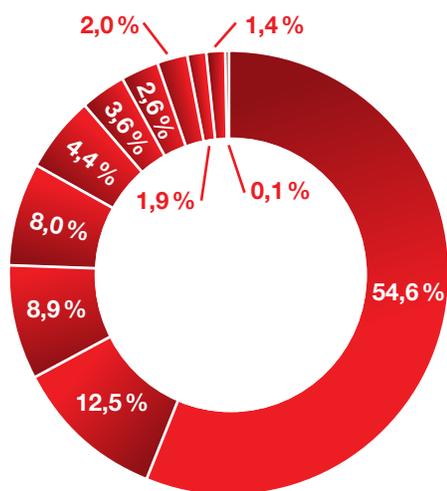
Le lieu d'origine est l'endroit où a probablement commencé l'incendie. En 2015, comme pour les années précédentes, les pièces habitées d'une résidence (cuisine, chambre à coucher, etc.), à l'exception des aires de rangement et du garage, sont le lieu d'origine le plus fréquent. En 2015, le taux a atteint 54,6% des incendies de bâtiments résidentiels ayant entraîné des pertes matérielles.

LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Lieu d'origine	Nombre	%
200	Lieu résidentiel, sauf les aires de rangement et le garage (cuisine, chambre à coucher, etc.)	2 490	54,6
700	Espace intégré à la structure (balcon extérieur, surface d'un mur, etc.)	569	12,5
800	Aire extérieure (cour, terrasse, abri d'auto, etc.)	405	8,9
400	Entreposage intérieur et garage (garage intérieur, remise, chambre froide, etc.)	363	8,0
999	Lieu d'origine indéterminé	199	4,4
000	Lieu de circulation (vestibule, corridor, escalier intérieur, etc.)	163	3,6
300	Lieu commercial, de service ou institutionnel, sauf les aires de rangement et d'entreposage et les stationnements (commerces à la résidence)	120	2,6
600	Aire de service et salle d'équipement et de machinerie (placard de chauffe-eau, chambre électrique, etc.)	92	2,0
500	Gaines et conduits (cheminée, conduit de ventilation, canalisation, etc.)	86	1,9
900	Autre lieu d'origine	66	1,4
100	Lieu de rassemblement (espace de rassemblement, bibliothèque, etc.)	7	0,1
Total		4 560	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.
Note: Les résultats sont présentés en nombre décroissant.

LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015



- 54,6 %** • Lieu résidentiel, sauf les aires de rangement et le garage (cuisine, chambre à coucher, etc.)
- 12,5 %** • Espace intégré à la structure (balcon extérieur, surface d'un mur, etc.)
- 8,9 %** • Aire extérieure (cour, terrasse, abri d'auto, etc.)
- 8,0 %** • Entreposage intérieur et garage (garage intérieur, remise, chambre froide, etc.)
- 4,4 %** • Lieu d'origine indéterminé
- 3,6 %** • Lieu de circulation (vestibule, corridor, escalier intérieur, etc.)
- 2,6 %** • Lieu commercial, de service ou institutionnel, sauf les aires de rangement et d'entreposage et les stationnements (commerces à la résidence)
- 2,0 %** • Aire de service et salle d'équipement et de machinerie (placard de chauffe-eau, chambre électrique, etc.)
- 1,9 %** • Gaines et conduits (cheminée, conduit de ventilation, canalisation, etc.)
- 1,4 %** • Autre lieu d'origine
- 0,1 %** • Lieu de rassemblement (espace de rassemblement, bibliothèque, etc.)

LE LIEU RÉSIDENTIEL D'ORIGINE

Les pièces habitées d'une résidence (codes 200 à 299) sont le lieu d'origine de plus de la moitié des incendies de bâtiments résidentiels. Parmi celles-ci, la cuisine est le lieu où ont débuté près de 28 % des incendies déclarés en 2015.

Il est important de sensibiliser la population aux comportements sécuritaires à adopter en cuisine. C'est pour cette raison que le ministère de la Sécurité publique, dans son plan triennal de prévention des incendies, a choisi comme thème de sa campagne « C'est dans la cuisine que ça se passe! ».

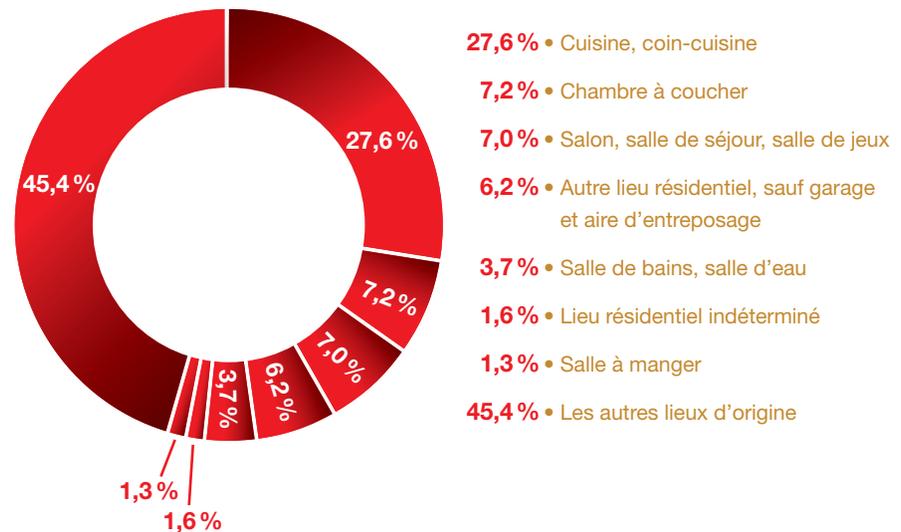
LIEU RÉSIDENTIEL D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Lieu résidentiel d'origine	Nombre	%
230	Cuisine, coin-cuisine	1 259	27,6
210	Chambre à coucher	327	7,2
220	Salon, salle de séjour, salle de jeux	321	7,0
290	Autre lieu résidentiel, sauf garage et aire d'entreposage	283	6,2
240	Salle de bains, salle d'eau	170	3,7
299	Lieu résidentiel indéterminé	71	1,6
235	Salle à manger	59	1,3
Total		2 490	54,6

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés en nombre décroissant.

LIEU RÉSIDENTIEL D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015



3.4 LA SOURCE DE CHALEUR

La source de chaleur (ou d'inflammation) est l'objet (appareil, équipement, matériel ou machine) à l'origine de l'inflammation. Pour une sixième année consécutive, les données confirment le nombre important de feux de cuisson. Encore en 2015, les appareils de cuisson étaient la source de chaleur du quart (25,3 %) des incendies de bâtiments à usage résidentiel ayant entraîné des pertes matérielles.

Les deux premières sources de chaleur les plus fréquentes, soient les appareils de cuisson et les articles de fumeur et autres objets à flamme nue, concernent près de la moitié des incendies.

À elles seules, ces sources de chaleur confirment l'importance de sensibiliser la population à adopter des comportements sécuritaires et à rester vigilante. À cet égard, le ministère travaille à la diffusion de conseils de prévention des incendies en lien avec ces sujets. www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/capsule-prevention.html

SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Source de chaleur	Nombre	%
100	Appareil de cuisson (élément d'un poêle, cuisinière, friteuse, micro-ondes, etc.)	1 153	25,3
700	Articles de fumeur et objets à flamme nue (articles pour fumeurs, cendres chaudes, chandelle, etc.)	865	19,0
500	Équipement de distribution d'électricité (câbles et fils électriques, connecteurs, prises de courant, etc.)	662	14,5
999	Source de chaleur indéterminée	605	13,3
200	Appareil de chauffage (poêle à bois ou à granules, appareil de chauffage individuel fixe, etc.)	541	11,9
300	Appareil et équipement électrique (sécheuse, lampe incandescente, ampoule, etc.)	479	10,5
900	Autre source de chaleur (réaction chimique, combustion spontanée, etc.)	199	4,3
800	Véhicule (automobile, véhicule tout-terrain, etc.)	56	1,2
Total		4 560	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés en nombre décroissant.



3.5 LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR

Depuis 2010, les données statistiques confirment que l'électricité est l'énergie qui alimente la source de chaleur dans plus de 40 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel.

COMBUSTIBLE OU ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Combustible ou énergie	Nombre	%
50	Électricité (courant continu, courant alternatif, foudre)	1 974	43,3
11	Combustible solide	1 179	25,9
99	Combustible ou énergie indéterminé	647	14,2
23	Autre liquide combustible (huile et alcool à fondue)	237	5,2
90	Autre combustible ou énergie	168	3,7
32	Gaz propane	133	2,9
88	Aucun combustible ou énergie	85	1,9
22	Carburant (essence)	69	1,5
21	Mazout (diesel, kérosène,)	23	0,5
33	Autre gaz	20	0,4
31	Gaz naturel	19	0,4
12	Naphtalène	5	0,1
60	Mixte (véhicule hybride)	1	0,0
Total		4 560	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés en nombre décroissant.

3.6 LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ

Le premier matériau enflammé est celui dont l'inflammation est à l'origine de l'incendie. Pour plus d'un incendie de bâtiment à usage résidentiel sur quatre, un élément de la structure du bâtiment est le premier matériau enflammé.

PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Premier matériau enflammé	Nombre	%
100	Élément de la structure (mur, plancher, plafond, toit, escalier intérieur, isolation, etc.)	1 234	27,1
900	Autre (déchets, ordures ménagères, rebut, poussière, etc.)	767	16,8
999	Premier matériau enflammé indéterminé	692	15,2
500	Liquide inflammable et liquide combustible (huile végétale et gras animal, carburant, essence, etc.)	667	14,6
400	Produits en bois ou en papier (boîte, papier et matériel d'emballage, fournitures de bureau, journaux, etc.)	360	7,9
200	Meubles et ameublements (meuble rembourré, matelas, literie, table, commode, piano, rideau, etc.)	285	6,3
300	Vêtements et textiles (fibre synthétique ou combinée, fibre naturelle, de coton ou de laine, vêtement, nappe, serviette, etc.)	234	5,1
700	Produits chimiques, plastiques et métaux (caoutchouc naturel et synthétique, matière plastique et métal, produit chimique, etc.)	207	4,5
800	Produits agricoles et forestiers (herbages, broussailles, feuilles, arbres et arbustes, foin, etc.)	89	2,0
600	Gaz inflammable (gaz propane, butane, gaz de pétrole liquéfié, gaz naturel, etc.)	25	0,5
Total		4 560	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés en nombre décroissant.

3.7 LA CAUSE PROBABLE

La cause probable est l'acte ou l'événement ayant provoqué l'inflammation. Précisons qu'il s'agit de la cause probable et non de la cause hors de tout doute. En 2015, l'erreur humaine (24,7 %) et la défaillance ou la défektivité mécanique ou électrique (23,4 %) étaient les deux premières causes probables des incendies de bâtiments à usage résidentiel déclarés au ministère.

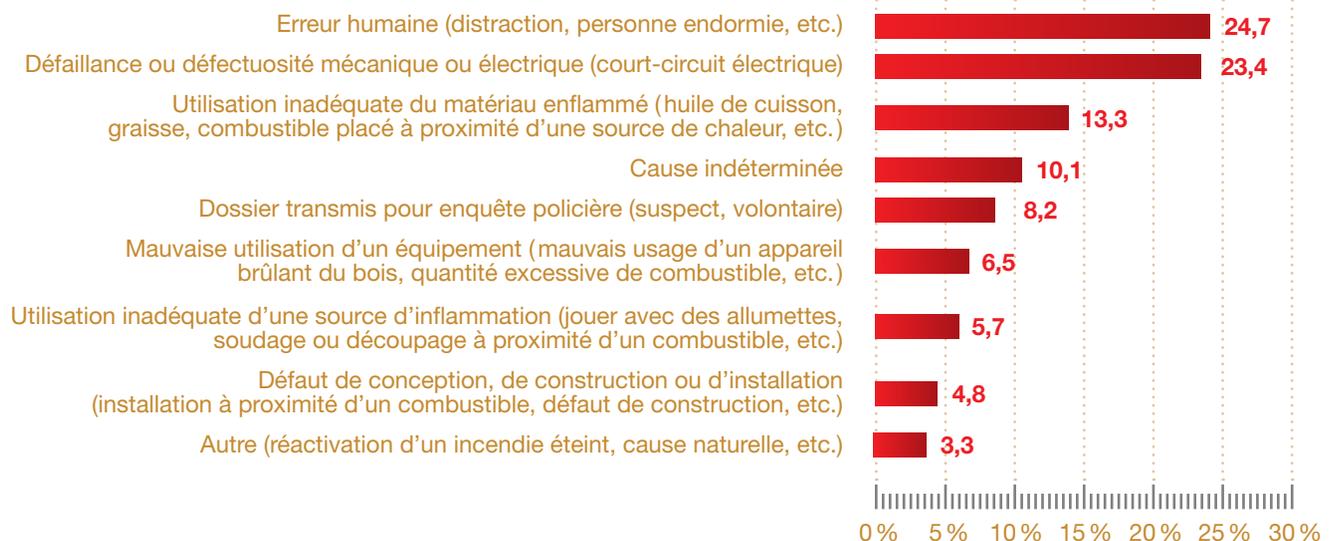
CAUSE PROBABLE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Cause probable	Nombre	%
700	Erreur humaine (distraction, personne endormie, etc.)	1 124	24,7
400	Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique (court-circuit électrique)	1 069	23,4
300	Utilisation inadéquate du matériau enflammé (huile de cuisson, graisse, combustible placé à proximité d'une source de chaleur, etc.)	606	13,3
999	Cause indéterminée	462	10,1
110	Dossier transmis pour enquête policière (suspect, volontaire)	376	8,2
600	Mauvaise utilisation d'un équipement (mauvais usage d'un appareil brûlant du bois, quantité excessive de combustible, etc.)	294	6,5
200	Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (jouer avec des allumettes, soudage ou découpage à proximité d'un combustible, etc.)	262	5,7
500	Défaut de conception, de construction ou d'installation (installation à proximité d'un combustible, défaut de construction, etc.)	217	4,8
900	Autre (réactivation d'un incendie éteint, cause naturelle, etc.)	150	3,3
Total		4 560	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés en nombre décroissant.

CAUSE PROBABLE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015



3.8 LES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

L'avertisseur de fumée est un système de détection et d'avertissement d'incendie qui émet un signal sonore pour alerter les occupants lorsqu'il y a une présence anormale de fumée dans le bâtiment. L'avertisseur émet un signal local ou est relié à un centre de télésurveillance.

Les statistiques observées au cours des dernières années le confirment : dans 36,1 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel, l'absence ou le fonctionnement indéterminé des avertisseurs de fumée ont été déclarés. En effet, en 2015, aucun avertisseur de fumée n'était présent dans 15,5 % des cas. À cela s'ajoutent les 20,6 % des incendies pour lesquels la présence ou le fonctionnement des avertisseurs sont indéterminés.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Fonctionnement de l'avertisseur de fumée	Présence d'avertisseur de fumée		88. Aucun avertisseur de fumée	99. Indéterminé	Total d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance				
11	L'avertisseur de fumée a fonctionné	1 635	372	0	0	2 007	44,0
21	Emplacement inapproprié	25	5	0	0	30	0,7
22	Pile à plat	65	-	0	0	65	1,4
23	Aucune pile	97	1	0	0	98	2,1
24	Prise électrique pas connectée ou hors fonction	9	1	0	0	10	0,2
25	Bris mécanique	14	-	0	0	14	0,3
26	Volontairement inactif	28	2	0	0	30	0,7
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	355	43	0	0	398	8,7
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	121	15	0	0	136	3,0
88	Aucun avertisseur de fumée	0	0	706	0	706	15,5
99	Indéterminé	0	125	3	938	1 066	23,4
Total		2 349	564	709	938	4 560	100,0
%		51,5	12,4	15,5	20,6	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

LE SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE

Un système d'alarme-incendie (ou réseau avertisseur d'incendie) est un dispositif électronique pour détecter un début d'incendie dans un bâtiment. Le système d'alarme-incendie émet un signal local ou est relié à un centre de télésurveillance.

Sur les 4 560 incendies déclarés, 2 919 sont survenus dans un bâtiment dépourvu d'un système d'alarme-incendie. La présence d'un système d'alarme-incendie a été constatée dans 22 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel survenus en 2015, soit 1 017 incendies.

Toutefois, 17,2 % des 4 560 incendies sont survenus dans un bâtiment où un système d'alarme était en place et a fonctionné.

Mentionnons que des bâtiments résidentiels incendiés ayant été répertoriés sans système d'alarme-incendie sont possiblement des bâtiments secondaires (ex. : cabanon).

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Fonctionnement du système d'alarme-incendie	Présence de système d'alarme-incendie		88. Aucun système d'alarme-incendie	90. Autre système de détection	99. Indéterminé	Nombre d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance					
11	Le système d'alarme-incendie a fonctionné	328	454	0	1	0	783	17,2
21	Emplacement inapproprié	4	1	0	0	0	5	0,1
24	Prise électrique pas connectée ou hors fonction	1	1	0	0	0	2	0,1
25	Bris mécanique	1	0	0	0	0	1	0,0
26	Volontairement inactif	2	3	0	1	0	6	0,1
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	53	71	0	0	0	124	2,7
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	29	21	0	1	0	51	1,1
88	Aucun système d'alarme-incendie	0	0	2 919	0	0	2 919	64,0
99	Indéterminé	30	11	0	4	624	669	14,7
Total		448	562	2 919	7	624	4 560	100,0
%		9,8	12,3	64,0	0,2	13,7	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

LE SYSTÈME FIXE D'EXTINCTION

Un système fixe d'extinction, communément appelé gicleur, est un dispositif généralement sensible à la chaleur conçu pour réagir à une température prédéterminée en libérant automatiquement une matière destinée à contrôler ou à éteindre le feu.

L'absence d'un système fixe d'extinction a été constatée dans 85,4 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel survenus en 2015, soit 3 892 incendies. Précisons que ces équipements ne sont obligatoires que pour certains types de bâtiments.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2015

Code*	Fonctionnement du système fixe d'extinction	Présence de système fixe d'extinction				88. Aucun système fixe d'extinction	99. Indéterminé	Nombre d'incendies	%
		01. Système fixe d'extinction complet	02. Système fixe d'extinction partiel	03. Appareil ponctuel d'extinction automatique	04. Réseau de canalisation uniquement				
11	Un gicleur a fonctionné	41	5	2	0	0	0	48	1,1
12	Deux gicleurs ont fonctionné	2	0	0	0	0	0	2	0,0
13	Trois gicleurs ou plus ont fonctionné	0	1	0	0	0	0	1	0,0
14	Le nombre de gicleurs qui ont fonctionné est indéterminé	2	0	1	0	0	0	3	0,1
15	Réseau ou système autre que système de gicleurs	2	4	0	7	0	0	13	0,3
21	Équipement non alimenté ou alimentation insuffisante en agent d'extinction	0	0	0	1	0	0	1	0,0
23	Défectuosité de l'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0,0
24	Feu trop petit	64	24	1	10	0	0	99	2,2
25	Emplacement inapproprié	2	2	0	0	0	0	4	0,1
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	16	8	1	1	0	0	26	0,6
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	0	0	1	0	0	0	1	0,0
88	Aucun système fixe d'extinction dans le bâtiment	-	-	-	-	3 892	-	3 892	85,4
99	Indéterminé	1	0	1	0	0	468	470	10,2
Total		130	44	7	19	3 892	468	4 560	100,0
%		2,8	1,0	0,2	0,4	85,4	10,2	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.



4. LES COMPARAISONS INTERPROVINCIALES POUR LES INCENDIES SURVENUS EN 2014

Au moment de produire ce rapport statistique, les plus récentes données accessibles pour établir les comparaisons interprovinciales étaient celles de l'année 2014. Ces comparaisons servent d'éléments d'étalonnage pour mesurer la performance du Québec selon certains indicateurs : le nombre d'incendies par 1 000 habitants, le nombre de décès par 100 000 habitants, et les pertes matérielles estimées par habitant.

Il faut examiner ces comparaisons avec discernement puisque les exigences en matière de déclaration des incendies diffèrent d'une province à l'autre et que le Canada ne dispose pas d'un système unifié pour évaluer la situation en sécurité incendie à l'échelle du pays. Les règles et la méthodologie pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données dans le but d'en tirer des apprentissages varient d'une province à l'autre.

INCENDIES, DÉCÈS ET PERTES MATÉRIELLES, 2014

	Nombre d'incendies par 1 000 habitants	Nombre de décès par 100 000 habitants	Pertes matérielles relatives aux incendies de bâtiments par habitant (\$)
Québec ¹	1,9	0,93	48,15
Ontario ²	0,8	0,58	62,99
Alberta ³	1,2	1,00	97,69
Nouveau-Brunswick ⁴	4,3	0,79	38,87
Moyenne⁵	2,1	0,83	61,92

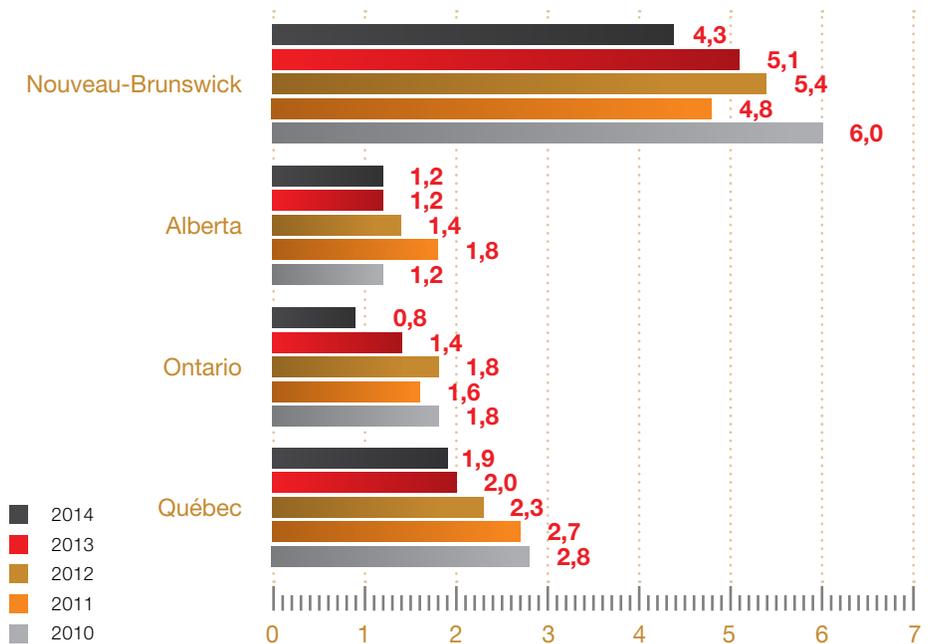
Sources :

1. Banque de données du MSP (février 2017).
2. Sommaire des incendies en Ontario (février 2017), publié par le Bureau du commissaire aux incendies (www.mcsos.jus.gov.on.ca).
3. Office of the Fire Commissioner – Public Safety Division, Alberta Municipal Affairs (correspondance d'octobre 2015).
4. Rapport annuel 2013-2014 – ministère de la Sécurité publique, Nouveau-Brunswick (www2.gnb.ca).
5. Statistique Canada : Population par année, par province et territoire (septembre 2016).

4.1 LE NOMBRE D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS

Depuis 2010, le nombre d'incendies par 1 000 habitants est à la baisse pour les quatre provinces canadiennes à l'étude, passant d'un taux moyen de 3,0 incendies par 1 000 habitants en 2010 à 2,1 en 2014.

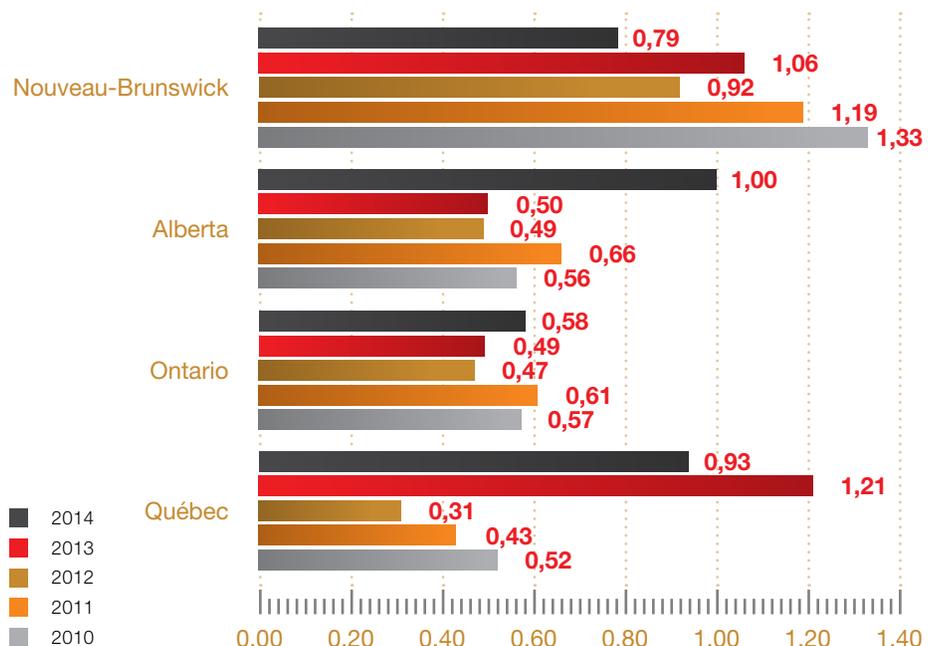
NOMBRE D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2014



4.2 LE NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 000 HABITANTS

Les événements survenus en 2013 à Lac-Mégantic et en 2014 à L'Isle-Verte ont entraîné la perte de nombreuses personnes. Cela explique l'augmentation dramatique du taux de mortalité du Québec pour ces deux années.

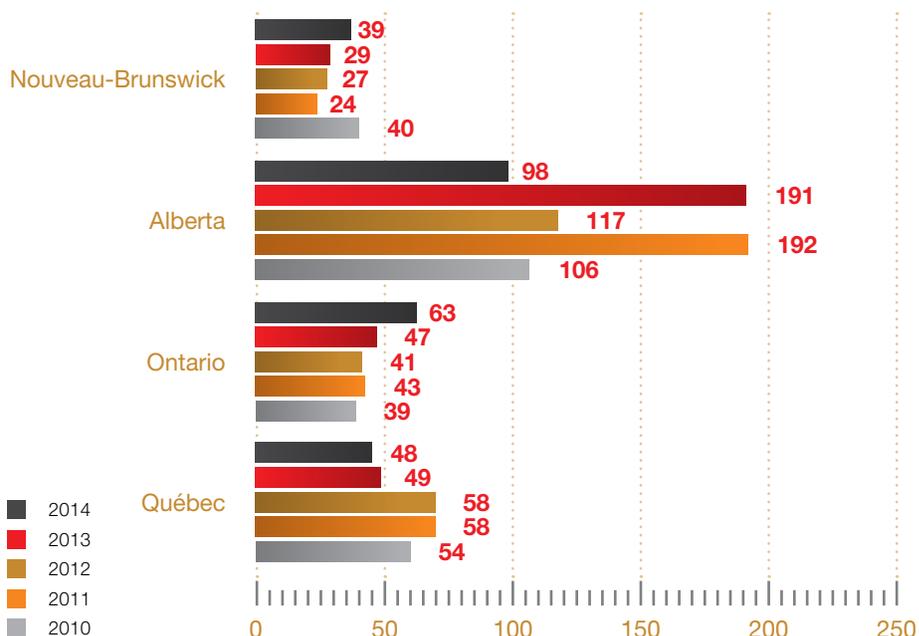
NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 000 HABITANTS, 2010 À 2014



4.3 LES PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES PAR HABITANT

Les résultats observés pour 2010 à 2014 indiquent que les pertes matérielles par habitant se situent environ à 53 \$ par année au Québec. La situation du Québec en cette matière est similaire à celle de l'Ontario.

PERTES MATÉRIELLES RELATIVES AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR HABITANT, 2010 À 2014





CONCLUSION

Les événements majeurs des dernières années ont démontré la nécessité d'entraide entre les municipalités, l'importance de la prévention et l'incontournable préparation des interventions de sécurité incendie et de secours.

Le rapport de statistiques annuelles sur les incendies déclarés est un outil privilégié pour orienter la prise de décision en matière d'incendie. Il s'agit d'un outil d'aide à la planification des interventions, à la révision des schémas, ainsi qu'un guide judicieux pour établir le choix des activités de sensibilisation et de prévention auprès de la population.

Le ministère a confié à l'Institut de la statistique du Québec le mandat d'effectuer, au cours de l'été 2017, un recensement de l'effectif en sécurité incendie. Les municipalités étaient invitées à collaborer lors de cet exercice. Ces informations permettront d'obtenir un portrait complet de l'effectif et d'aider à la réflexion en matière d'organisation et de formation en incendie.

Entre 2010 et 2015, le taux d'incendies par 1 000 habitants a diminué de 25 %. Les efforts consentis par les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, ainsi que dans la tenue plus fréquente d'activités de prévention contribuent à ce résultat.

Les événements tragiques des dernières années ont assombri la statistique sur le taux de mortalité. Ainsi, de 2009 à 2014, on observe une tendance à la hausse du nombre de décès lors d'incendies de bâtiments. En 2014, le taux de mortalité par 100 000 habitants se situait à 0,93 pour l'ensemble de la population.

À chaque quinquennat, les pertes matérielles estimées lors d'incendies de bâtiments atteignent 2,4 milliards de dollars. À elle seule, cette somme justifie l'importance fondamentale de la prévention des incendies. En effet, en 2015, les pertes matérielles ont légèrement augmenté, passant de 54,37 \$ à 57,22 \$ par personne, soit une hausse de 2,85 \$.

D'année en année, les statistiques le confirment : les bâtiments résidentiels représentent 75 % des bâtiments endommagés lors d'incendies. La cuisine est le lieu d'origine de 28 % des incendies survenus dans des logements résidentiels. Dans son plan triennal de prévention des incendies ayant pour thème « C'est dans la cuisine que ça se passe! », le ministère vise à sensibiliser la population afin qu'elle adopte des pratiques sécuritaires dans la cuisine.

Pour améliorer davantage la performance du Québec en matière de prévention et de protection contre les incendies,

le ministère, en collaboration avec ses partenaires, publie mensuellement une capsule de prévention en incendie sur ses comptes [Facebook](#) et [Instagram](#). Les municipalités et les services de sécurité incendie sont invités à participer à la promotion de la prévention en incendie en partageant à leurs citoyens, chaque mois, ces capsules de prévention adaptées à l'actualité.

Au cours des dernières années, les municipalités locales et régionales ont accompli un immense travail en sécurité incendie pour livrer de meilleurs services à la population et des interventions plus efficaces. Les schémas de couverture de risque, attestés par le ministre, confirment que les municipalités se sont approprié l'organisation de la sécurité incendie sur leur territoire. Le temps est maintenant venu d'évaluer les possibilités d'amélioration des services de sécurité incendie et de secours. C'est pourquoi les municipalités sont invitées à évaluer la pertinence des activités de mise en commun, voire même de regroupement des services.

INDEX PHOTOGRAPHIQUE

Photo	Auteur	SSI	Précisions au sujet de la photo	Page
	Mario Fournelle	Sainte-Agathe-des-Monts	Évacuation d'une personne à mobilité réduite à la suite d'un début d'incendie dans une résidence de personnes âgées.	1
	Ghyslain Bergeron	Drummondville	Intervention lors d'un incendie qui a détruit, par grand froid, une résidence de la rue Jogues.	6
	Claude Robillard	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Sauvetage d'un homme circulant sur la glace en VTT pour rejoindre sa cabane à pêche sur le lac Saint-Louis.	8
	Ghyslain Bergeron	Saint-Germain-de-Grantham	Intervention de désincarcération sur l'autoroute 20 après qu'un véhicule ai heurté un lampadaire.	9
	Mario Fournelle	Sainte-Agathe-des-Monts	Intervention lors de l'embrasement complet d'une résidence.	10
	Photo Martin Alarie	Laval	Intervention lors d'un incendie d'origine électrique dans un entrepôt de type agricole.	12
	Pierre-Luc Rivard	Saint-Pascal	Intervention lors d'un incendie causé par un feu de broussailles laissé sans surveillance, à Saint-Bruno-de-Kamouraska.	14
	Jean-Simon Hubert	Shawinigan	Intervention lors d'un incendie majeur dans un duplex de la 15 ^e Rue.	16
	Julien Chamberland	Sherbrooke	Intervention lors d'un incendie dans une résidence à Dauville; le bâtiment est une perte totale.	18
	Mélissa Drolet	Saint-Raymond	Intervention lors d'un incendie qui a ravagé quatre immeubles au centre-ville de Saint-Raymond et à la suite duquel une vingtaine de personnes et de commerçants se sont retrouvés à la rue.	19
	Philippe Roy	Lac-Etchemin	Exercice de mise à feu contrôlée.	20
	Photo Martin Alarie	Laval	Intervention lors d'un incendie de bâtiment causé par l'ajout de combustible dans un réchaud à fondue encore chaud. Une explosion a eu lieu et le bâtiment a subi de lourdes pertes matérielles.	21

	Photo Martin Alarie	Laval	Intervention auprès d'une victime à la suite d'un incendie de résidence. La propriétaire de la résidence voisine a porté secours à deux personnes et s'est vue honorée lors de la cérémonie annuelle du Département de sécurité incendie de Laval.	22
	Photo Martin Alarie	Laval	Intervention et premiers soins prodigués à la suite d'un incendie de résidence. La propriétaire de la résidence voisine a porté secours à deux personnes et s'est vue honorée lors de la cérémonie annuelle du Département de sécurité incendie de Laval.	24
	Ghyslain Bergeron	Drummondville	Intervention lors d'un incendie qui a détruit, par grand froid, une résidence de la rue Jogues.	25
	Julien Chamberland	Sherbrooke	Intervention lors d'un incendie survenu dans une résidence unifamiliale; le bâtiment est une perte totale.	26
	Photo Martin Alarie	Laval	Intervention lors d'un incendie dans un immeuble résidentiel de plusieurs logements le 24 décembre à 23 h 30. Des aliments laissés sans surveillance sur une cuisinière en fonction ont causé l'incendie.	28
	Jean-Simon Hubert	Saint-Étienne-des-Grès	Intervention lors de l'incendie d'une résidence unifamiliale survenu de la rue des Terrasses.	30
	Jean-Simon Hubert	Louiseville, Sainte-Ursule et Maskinongé	Intervention lors d'un incendie de bâtiment sur le boulevard Saint-Laurent, à Louiseville.	31
	Philippe Roy	Lac-Etchemin et Saint-Odilon	Intervention lors de l'incendie d'une résidence unifamiliale.	32
	Patrick Taillon	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Simulation d'un incendie de bâtiment.	36
	Ghyslain Bergeron	Drummondville	Intervention lors d'un incendie qui a détruit, par grand froid, une résidence de la rue Jogues.	42
	Ville de Drummondville	Drummondville	Conseils sur la vérification des avertisseurs de fumée et le changement de pile lors d'une journée porte ouverte à la caserne.	46

ANNEXE

COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX RENDUS EN SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC, 2015

L'annexe des coûts des services municipaux en sécurité incendie au Québec en 2015, par strate de population, présente les données des municipalités locales régies par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ou la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19). Les villages cris, naskapis, nordiques et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James sont exclus de la compilation. Le tableau des données municipales est accessible en ligne sur le site Web du ministère de la Sécurité publique : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/publications-et-statistiques/couts-services-municipaux-incendie.html.

Le tableau récapitulatif illustre les données regroupées de l'ensemble des municipalités, par strate de population. Les données compilées ont été extraites en février 2017 de la section « Finances, indicateurs de gestion et fiscalité » du site Web du MAMOT.

COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES QUÉBÉCOISES, PAR STRATE DE POPULATION, 2015

Strate de population	Nombre de municipalités	Population moyenne	Richesse foncière uniformisée (RFU) moyenne	Coûts des services municipaux en SI\$ moyens
Municipalités de 0 à 1 499 habitants	620	714	87 358 529	77 536
Municipalités de 1 500 à 4 999 habitants	298	2 590	300 884 470	214 426
Municipalités de 5 000 à 9 999 habitants	79	6 878	813 444 583	583 578
Municipalités de 10 000 à 24 999 habitants	58	15 495	1 997 111 782	1 625 721
Municipalités de 25 000 à 49 999 habitants	26	35 828	4 045 962 240	3 456 395
Municipalités de 50 000 à 99 999 habitants	9	71 066	7 847 636 202	6 360 573
Municipalités de 100 000 à 199 999 habitants	5	139 462	14 056 993 345	15 104 971
Municipalités de 200 000 à 524 999 habitants	4	368 775	44 155 676 379	44 327 531
Montréal	1	1 731 245	232 499 602 002	363 912 000
Le Québec	1 100	8 131 250	979 151 483 886	1 016 224 413

Coûts des services municipaux en SI par 100 000 RFU \$ moyens	Charges totales \$ moyennes	Coûts des services municipaux en SI par charges totales % moyennes	Coûts des services municipaux en SI par habitant \$ moyens	Effectifs personnes-années moyens	Coûts des effectifs moyens
109,24	1 341 592	5,82	114,94	5,25	13 979
78,68	4 344 458	5,49	84,80	12,23	63 577
75,22	12 163 913	4,99	85,76	15,83	218 195
75,44	32 152 681	4,64	97,54	15,55	477 140
85,21	69 234 108	4,81	97,11	22,62	1 443 115
82,51	120 246 640	5,35	91,06	32,34	2 424 236
106,47	300 719 970	5,12	107,24	110,28	10 074 887
107,55	865 642 719	5,34	125,18	307,56	33 878 329
156,52	6 188 848 000	5,88	210,20	2 430,00	307 224 000
103,79	18 989 565 230	5,35	124,98	14 141,00	609 672 623

